

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 17 octobre 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Patrick CROUZET, Isabelle ENGELVIN, Patricia LAUR, Amandine MAGNIETTE, David MAZARS, Eric PRATMARTY, Sandrine ROELS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Jean-Paul GARY, Benoît RIGAL,.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Indemnité budgétaire de M. le Trésorier,**
- 2) Personnel,**
- 3) Location appartement ancien presbytère de Magrin,**
- 4) Rythmes scolaires,**
- 5) Décisions modificatives,**
- 6) Questions diverses.**

1) Indemnité de M. le Trésorier

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ vers Albi de M. Rémi CHAZE, Trésorier, au 30 août dernier.

Il a été remplacé par M. Arnaud LARDEMER qui est venu dernièrement en Mairie. Il y a lieu de délibérer sur les indemnités allouées au comptable de la collectivité.

Le Conseil Municipal opte pour le principe de verser à M. LARDEMER l'indemnité de confection du budget –à partir de 2014 – et l'indemnité de conseil au taux de 100 % -proratisée pour 2013 en fonction du temps soit 4 mois -.

2) Personnel

→ proposition de stagiarisation de Martine VALAT et Nathalie PEGORIER ; ces deux personnes bénéficient d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité, contrat qui ne peut être renouvelé en raison de la réglementation en vigueur pour les communes de plus de 2000 habitants. M. le

Maire propose, après avis de la commission du personnel, de stagiariser ces deux personnes à compter du 1^{er} janvier 2014. Accord du Conseil Municipal.

→ demande des employés communaux d'attribution d'un chèque cadeau : la commission propose d'attribuer annuellement un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros par employé à compter de 2014. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

→ Mutation de Maryse FABIE, adjoint administratif, à Arvieu. Une offre de candidature a été déposée sur le site du Centre de Gestion. Les candidatures seront examinées et une sélection sera effectuée en vue d'un entretien (prévenir la commission du personnel date audition).

Une commission du personnel est programmée 4 novembre, avant les notations du personnel prévues les 6 et 7 novembre.

→ Alain ENJALBERT, en arrêt maladie, est prolongé jusqu'au 20 novembre. Il a été décidé de soustraire le travail de la taille qu'effectuait Alain, à l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala au lieu de le remplacer. Le coût de cette mission sera couvert par le remboursement du salaire d'Alain par GROUPAMA.

Concernant la réalisation des pelouses (PPE, lotissement Gardin), des devis sont en cours ; revoir avec le service technique la possibilité ou non de réaliser ce travail en interne.

On attend une étude de la Pépinière Départementale de Salmiech pour les végétaux à planter dans ces espaces et on saura à la fin de l'année si on peut avoir des végétaux gratuitement comme par le passé.

→ accompagnement des enfants de l'école Marie Emilie vers le PPE et vice-versa : au vu du nombre important d'enfants et surtout des enfants en bas âge, il faut nécessairement 2 accompagnatrices.

Ce parcours ne pose pas de problème à 12 h car 2 employés vont les récupérer pendant que la 3^{ème} employée va chercher les enfants de l'école de la Nauze ;

le matin, dans le sens PPE vers l'école Marie-Emilie, il a été convenu que Brigitte ALBOUY récupère au PPE à 8 h 45 les enfants de l'école publique et de la navette pour les accompagner sur la cour de l'école publique ; à 8 h 50, elle prend la liaison vers Magrin avec les enfants tandis que Colette LOPES FARIA et Martine VALAT vont accompagner les enfants à l'école Marie-Emilie.

Le soir, à la sortie des enfants à 16 h 45, nous n'avons pas 2 personnes disponibles pour aller chercher les enfants à l'école Marie-Emilie ; il sera donc proposé à cette école de mettre à disposition de la Commune une personne qui accompagnera Collette LOPES FARIA vers le PPE, avec un dédommagement de la Commune.

→ Acoustique du PPE : suite à une visite de l'architecte pendant le temps de la cantine, il a mesuré les décibels qui s'élèvent à 75 pour une norme à 50. Un acousticien va donc intervenir sur le site.

M. le Maire précise qu'il a demandé au personnel travaillant dans ce bâtiment d'être proche des enfants pour leur parler et de ne pas s'adresser à eux de loin en criant.

Concernant la salle de la garderie, M. VERGNES indique qu'il a demandé à M. ENJALBAL de venir tester le bruit en situation.

→ M. le Maire indique qu'une stagiaire effectuant une licence professionnelle de secrétariat à Mende viendra en Mairie et à la Communauté de Communes effectuer son stage du 4 novembre au 23 juin (environ 2 à 3 semaines par mois). La répartition entre les deux collectivités sera vue avec Philippe LELIEVRE.

3) Location appartement de l'ancien presbytère de Magrin

Des travaux de peinture ont été effectués dans cet appartement (2^{ème} étage) par l'entreprise FASTRE pour 2 384 euros TTC ainsi que des travaux d'électricité par Aurélien POUGET pour 323 euros, avant de le relouer.

Maxime TEYSSIE s'est porté candidat pour louer cet appartement à compter du 18 octobre avec un loyer mensuel de 330 euros.

Le Conseil Municipal valide cette location ainsi que son montant.

4) Rythmes scolaires

- M. le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil d'école : mise en place d'une tranche horaire d'activité périscolaire d'1.50 heure tous les 2 jours à Magrin et à Ceignac et non plus de 45 mn par jour en raison du fait que les enfants doivent se déplacer pour rejoindre des locaux et que 45 mn restent insuffisantes pour assurer le déplacement et l'activité.

Or, M. le Maire indique que le Conseil Général, par courrier reçu la veille, précise que pour le transport du mercredi midi, il faudra prévoir pour le cas où le circuit qui dessert nos écoles est suivi par un circuit pour les collégiens (c'est notre cas aussi bien pour VERDIER que pour CHAUCHARD) une sortie à 11 h 30 et non plus à 12 h. Cet élément remet en cause l'organisation décidée au dernier conseil d'école car il faut caser la ½ heure perdue du mercredi matin. On reverra ce dossier avec les maitres à la rentrée scolaire avant d'envisager l'élaboration d'un PEDT.

- Une réunion a eu lieu avec le traiteur MARTEL et les cantinières de Ceignac afin de faire un point sur quelques petits dysfonctionnements qui seront recalés. Désormais, il n'y a plus de différence de grammage entre les maternelles et les élémentaires.

- Une fiche de poste détaillant le travail de chaque agent dans le nouveau bâtiment de la cantine a été effectuée et distribuée à chacune d'elles. Une augmentation du temps de travail (1/2 h) a été décidée pour Nicole SAVY et Béatrice DELAGNES de 14 h 30 à 15 h.

Martine VALAT, quant à elle, bénéficie de ½ h de plus le matin pour effectuer le ménage de la garderie et ¼ d'heure de plus le soir à la garderie en raison d'un nombre important d'enfants.

- Prévoir un exercice d'évacuation de la cantine de Magrin selon le souhait de Mme RATABOUL, directrice.

5) Décisions modificatives

Il convient de modifier les comptes suivants :

- + 5 721 euros au compte 65733 à prendre sur les dépenses imprévues (4 140 euros de cartes scolaires dans le cadre du regroupement plus des réajustements pour les participations versées au Département pour les élèves internes et demi-pensionnaires ;
- Ouverture d'un compte en section d'investissement pour le paiement de la cuisinière, 402 euros, entreposée à la salle des fêtes de Ceignac,
- + 130 euros à prévoir sur le programme « éclairage de la médiathèque,
- Ouverture d'un compte en section d'investissement pour la prise en charge de la facture des luminaires du presbytère de Ceignac pour 742 euros,
- + 300 euros sur le compte matériel informatique pour payer la facture de l'équipement en tablettes pour l'école de Magrin : ces crédits seront pris sur le compte « aménagement de village de Magrin ».
- En assainissement, une régularisation s'impose sur le compte 673 sur lequel il manque 16 euros.

L'ensemble de ces modifications est validé par le Conseil Municipal.

6) Questions diverses

→ Cantine municipale, temps méridien : certaines familles viennent récupérer leurs enfants tardivement à la sortie de l'école à midi afin de les faire déjeuner à la maison ; c'est le cas d'une famille qui arrive vers 12 h 20 à Magrin alors que la sortie est à 11 h 50.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif de 1 euro pour ces cas particuliers, l'inter-classe étant réservée aux enfants qui prennent leur repas à la cantine..

→ L'association des marcheurs de la Commune est venue présenter le devis de la plaque en acier prévue pour rendre hommage à J-C LACASSAGNE : elle sera réalisée par M. André DEBRE des Costes-Gozon pour un montant de 100 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et prend en charge cette dépense.

→ EDF propose une visite des barrages du nord Aveyron le 29/10.

→ L'enquête publique lancée pour le projet d'aliénation d'un chemin rural au dessous du site industriel des Molinières et l'intégration de la voie desservant le lotissement les Pyrénées à Magrin a été décalée d'une semaine : elle est donc en cours depuis le 14 octobre et se terminera le 29 octobre.

→ Point sur les travaux en cours :

- Bilan global PPE : la Communauté de Communes est en train de demander les soldes de subvention et de payer les dernières factures.

Les avenants en moins seront de l'ordre de 9 530 euros pour les travaux et de 2 997 euros pour la maîtrise d'œuvre.

- Sortie du village de Cureboursot : le chantier est terminé ; il ne manque que le mur de clôture en pierre à réaliser (devis de M. RAYSSAC d'un montant de 2 706 euros HT) ; Mathieu LACAZE est en train d'effectuer un point financier de ce chantier : on attend son avis avant de commander la prestation du maçon.

- Aménagement de l'espace de Gardin : le chantier est en cours ; Isabelle ENGELVIN indique que les riverains de ce chantier ont fait part de leur mécontentement pour les bordures des trottoirs non refaites ; elles seront reprises comme prévu, ainsi que les entourages des arbres.

Les conteneurs d'ordures ménagères seront tous déplacés vers le haut du lotissement.

- Aménagement de l'espace public de Calmont : il est pratiquement terminé ; M. le Maire rappelle le souhait de Mme GOMBERT, une des héritières de la maison GOMBERT, de voir appeler ce square « square du facteur » en hommage à son père qui était facteur : bonne note en est prise.

- Lafon : le service technique de la DDT demande à la commune la fourniture de buses pour la réfection des têtes de buses du fossé de la route départementale au lieu-dit Lafon.

- Voirie : l'entreprise BRUEL doit revenir la semaine prochaine ; l'entreprise BONNEFOUS commence en fin de semaine prochaine débroussaillage.

Restent à réaliser le revêtement de surface au Plantier, Albespeyres et les trottoirs de Gardin.

- Les travaux de finition du lotissement les Chênes vont être attaqués par l'entreprise COSTES (le parking reste en tout-venant).

Concernant ceux du lotissement les Terrasses du Viaur, ils seront exécutés par EIFFAGE en milieu de semaine prochaine.

- Aménagement du village de Magrin : une réunion avec les riverains et le comité de pilotage est programmée le lundi 28/10 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Magrin.

Les travaux vont commencer par le réseau pluvial et la maçonnerie pour se terminer en 2014 avec les revêtements de surface.

→ Etude réseau de chaleur de Ceignac : le CAT a fourni tout dernièrement les éléments manquants au cabinet INDDIGO.

Cette étude sera financée à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées (6 256 euros d'aides pour un coût d'étude de 8 937.50 euros).

→ Ancien abri bus endommagé à Calmont : une 2^{ème} expertise est programmée le 24 octobre avec l'assurance du transporteur DEROY.

L'accès à Calmont par des camions trop longs (+ de 12 m) est un problème récurrent car tout dernièrement 2 camions ont pris cette route malgré les panneaux indiquant l'interdiction au + de 12 mètres.

M. DURAND de la DDT va venir sur place vérifier la conformité des panneaux (hauteur, grosseur) ; prévoir de mettre un panneau juste avant la tournée de Manhac sur la RN 88 « ZA de Calmont ».

→ Recensement de janvier 2014 : il convient de recruter au moins 4 agents recenseurs d'ici la fin de l'année.

→ Symbole de la République « Liberté Egalité Fraternité » : un décret ministériel impose l'apposition de ce symbole dans les écoles primaires. M. le Maire émet l'idée de l'ajouter sur la devanture de la Mairie.

→ Le devis de l'ESAT de Ceignac pour remplacer la plaque vandalisée « Francis ENJALBERT » au terrain de quilles de Magrin est accepté (elle était en verre et sera en plexi sablé).

→ Voici le planning des prochaines réunions :

- CCAS le jeudi 24 octobre à 20 h 30 en Mairie ;
- réunion d'adjoints le vendredi 25 octobre à 12 h en Mairie,
- réunion d'information pour les riverains du projet d'aménagement de village de Magrin : lundi 28 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes de Magrin ;
- commission du personnel : lundi 4 novembre à 20 h 30 en Mairie,
- notation du personnel : mercredi 6 novembre à partir de 8 h et jeudi 7 novembre à partir de 13 h 30, en Mairie,
- commission listes électorales : jeudi 7 novembre à 20 h 30 en mairie,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 30.